

MANITOU BF

Société Anonyme

430 rue de l'Aubinière
44150 Ancenis

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

RSM Ouest
213 route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex
Membre de la CRCC de Rennes

Deloitte & Associés
1 rue Benjamin Franklin
CS 20039
44801 SAINT HERBLAIN Cedex
Membre de la CRCC de Versailles

MANITOU BF

Société Anonyme

430 rue de l'Aubinière
44150 Ancenis

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société Manitou BF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Manitou BF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Provisions pour garanties et campagnes de rappel de matériels à la suite des incidents de qualité

(Voir note 11 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit

La société comptabilise des provisions pour garanties et campagnes de rappel de matériels, destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou dangereux. Ces provisions, d'un montant global de 7 millions d'euros au 31 décembre 2018, sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où le dysfonctionnement est identifié pour les campagnes de rappels. Le montant de la provision pour garantie couvre la garantie contractuelle ainsi que son éventuelle extension. Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes de rappel de matériels est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau appliqué au parc de machines concerné.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit dans les comptes annuels en raison de leur importance pour la compréhension des comptes, de la multiplicité des éléments entrant dans leur calcul (moyenne des coûts de garantie sur les cinq dernières années, dates de mise en service des machines, taux de recours fournisseurs, taux de marge sur pièces de rechange) et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Réponse apportée lors de notre audit

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions.
Nous avons testé les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et notamment ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations.
Nos travaux ont consisté également à :

- évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par la société,
- apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties, en vérifiant l'ensemble des données et calculs sous-tendant ces hypothèses,
- revoir sur une base de tests les calculs effectués,
- apprécier les jugements exercés par la direction et le caractère approprié des informations données dans la note 11 de l'annexe aux comptes annuels,
- comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Litige JCB

(Voir notes « Faits marquants de l'exercice » et 11 de l'annexe aux comptes annuels)

Point clé de l'audit

La société Manitou a été assignée en mai 2017 par la société J.C. Bamford Excavators Limited (JCB) pour contrefaçon de deux brevets, comme indiqué dans la note « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes annuels. La demande devant le tribunal français s'élevait initialement à 20 millions d'euros à parfaire.

La procédure judiciaire s'est poursuivie au cours de l'année 2018 et la société JCB a porté sa demande de provision pour la France de 20 à 50 millions d'euros.

En décembre 2018, la société JCB a assigné Manitou BF en contrefaçon sur un troisième brevet, reprenant dans son assignation la demande de provision de 50 millions d'euros présentée dans la première procédure.

La société Manitou considère, d'une part, que toute estimation financière du risque réellement encouru n'est pas déterminable compte tenu des éléments dont elle dispose en l'état de l'avancement des procédures, et d'autre part, qu'une sortie de ressource significative est peu probable eu égard aux éléments avancés pour sa défense. Au regard de ces éléments, aucune provision n'a été constituée dans les comptes annuels au titre de ces demandes. La société a uniquement provisionné dans ses comptes 2018 les frais de procédure relatifs à ce litige, comme indiqué dans la note 11 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en considération de son importance potentielle sur les comptes de la société Manitou et dans la mesure où l'estimation du risque encouru nécessite, à la clôture, une part importante de jugement liée à l'incertitude relative au dénouement de ce litige.

Réponse apportée lors de notre audit

Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par la société afin d'estimer le risque lié à ce litige,
- prendre connaissance de l'analyse du risque effectuée par la société,
- apprécier le bien-fondé de l'absence de provision (hors frais de procédures) à la lumière de la documentation fournie par la société, des pièces versées à la procédure et des consultations écrites obtenues des conseils externes,
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de la provision pour frais de procédures,
- vérifier le caractère approprié des informations relatives à ce litige présentées dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Les cabinets Deloitte & Associés et RSM Ouest ont été nommés commissaires aux comptes de la société MANITOU BF par l'assemblée générale du 28 juin 1989.

Au 31 décembre 2018, les cabinets Deloitte & Associés et RSM Ouest étaient dans la 29ème année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Orvault et Saint-Herblain, le 3 avril 2019

Les commissaires aux comptes

RSM Ouest



Jean-Michel PICAUD

Deloitte & Associés



Emmanuel GADRET

6.3. COMPTES SOCIAUX

6.3.1. COMPTE DE RÉSULTAT

	en milliers d'euros	Notes	31.12.2017	31.12.2018
PRODUITS D'EXPLOITATION ⁽¹⁾ :				
Ventes de marchandises			354 597	424 362
Production vendue (biens)			799 503	934 751
Production vendue (services)			10 695	12 183
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES		NOTE 18	1 164 795	1 371 296
Production stockée et immobilisée			11 651	25 955
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		Note 19	17 811	15 008
Autres produits ⁽¹⁾			4 057	2 250
TOTAL			1 198 314	1 414 509
CHARGES D'EXPLOITATION ⁽²⁾ :				
Achats et variations de stock			-842 636	-1 026 185
Autres achats et charges externes			-138 029	-149 569
Impôts et taxes et assimilés			-11 228	-12 826
Salaires et charges sociales			-124 640	-138 250
Dotations aux amortissements et dépréciations			-28 317	-26 838
Dotations aux provisions			-3 369	-3 688
Autres charges ⁽²⁾			-4 361	-3 801
TOTAL			1 152 580	1 361 157
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			45 734	53 352
Produits financiers ⁽³⁾			38 089	68 184
Charges financières ⁽⁴⁾			-34 119	-35 993
RÉSULTAT FINANCIER		NOTE 20	3 970	32 191
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			49 704	85 543
Produits exceptionnels			3 359	2 559
Charges exceptionnelles			-1 472	-1 662
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		NOTE 21	1 887	897
Participation des salariés aux résultats			-384	-1 272
Impôts sur les bénéfices		Note 22	-13 167	-15 809
RÉSULTAT NET			38 040	69 359
⁽¹⁾ Dont produits afférents aux gains de change sur opérations commerciales			3 075	1 172
⁽²⁾ Dont charges afférentes à des pertes de change sur opérations commerciales			3 294	2 884
⁽³⁾ Dont produits concernant les entreprises liées			16 456	31 687
⁽⁴⁾ Dont charges concernant les entreprises liées			1 240	4 099

6.3.2. TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
RÉSULTAT NET		38 040	69 359
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité			
+ Amortissements, dépréciations et provisions *		27 558	20 026
- Reprises sur amortissements et provisions *		- 2 441	-12 001
- Produits de cession éléments de l'actif		-346	-212
+ Valeur nette comptable des éléments cédés		132	823
- Subventions d'investissements inscrites en résultat		-11	-10
+/- Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		0	0
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT		62 932	77 985
Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation			
+/- Variations des stocks		-20 363	-59 987
+/- Variations des créances clients		-86 355	-55 763
+/- Variations des autres créances d'exploitation		20 958	- 77 996
+/- Variations des dettes fournisseurs		39 220	36 741
+/- Variations des autres dettes d'exploitation		22 912	73 457
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION		39 304	- 5 563
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement			
+ Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		346	75
+ Cessions d'immobilisations financières		0	138
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-24 110	-27 923
- Acquisitions d'immobilisations financières		-19 395	- 5 086
+/- Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations		-3 582	369
+/- Flux de trésorerie liés aux fusions		0	0
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		-46 741	-32 427
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement			
+ Augmentation de capital		844	616
- Réduction de capital		0	0
+ Cession Créance Carry Back		0	0
- Distributions mises en paiement		-16 430	- 23 720
+ Augmentation des dettes financières		20 640	85 513
- Remboursement des dettes financières		-21 094	-53 819
+/- Variations du capital souscrit appelé non versé		0	0
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		-16 040	8 590
Trésorerie d'ouverture		65 161	41 684
Trésorerie de clôture		41 684	12 284
VARIATION DE LA TRÉSORERIE		- 23 477	- 29 400

* Hors actif circulant

6.3.3. BILAN

ACTIF		31.12.2017	31.12.2018			
	en milliers d'euros	Notes	Montant Net	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net
ACTIF IMMOBILISÉ						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ⁽¹⁾		Note 2	20 340	88 545	64 451	24 094
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		Note 3	61 255	255 766	189 135	66 631
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES ⁽²⁾		Note 4	386 133	418 726	1 051	417 675
			467 728	763 037	254 637	508 400
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS		Note 6	227 879	297 510	9 645	287 865
AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES			125	293		293
CRÉANCES D'EXPLOITATION ⁽³⁾		Note 7	295 961	430 052	155	429 897
DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		Note 9	47 189	38203		38 203
COMPTES DE RÉGULARISATION		Note 15	3 688	3 385		3 385
			574 842	769 443	9 800	759 643
ÉCART DE CONVERSION ACTIF		Note 16	6 287	10 210		10 210
	TOTAL GÉNÉRAL		1 048 857	1 542 690	264 437	1 278 253
⁽¹⁾ Dont droit au bail			0			0
⁽²⁾ Dont à moins d'un an			4 021			3 807
⁽³⁾ Dont à plus d'un an			0			0
PASSIF						
	en milliers d'euros	Notes	31.12.2017	31.12.2018		
			Montant Net	Montant Net		
CAPITAUX PROPRES						
		Note 10				
Capital social		Note 10	39 621			39 668
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc			44 550			45 119
Écarts de réévaluation ⁽⁴⁾		Note 17	908			18 806
Réserves et report à nouveau			420 812			435 132
Résultat de l'exercice			38 040			69 359
Subventions d'investissements			75			65
Provisions règlementées			9 174			7 785
			553 180			615 934
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
		Note 11	35 120			40 122
DETTES ⁽¹⁾						
DETTES FINANCIÈRES ⁽²⁾		Note 12	181 730			294 370
DETTES D'EXPLOITATION		Note 12				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			201 660			238 401
Dettes fiscales et sociales			47 658			52 316
Autres dettes d'exploitation			15 532			15 950
DETTES DIVERSES		Note 12	1 838			3 159
COMPTES DE RÉGULARISATION		Note 15	8 325			11 690
			456 743			615 886
Écart de conversion passif		Note 16	3 814			6 311
	TOTAL GÉNÉRAL		1 048 857			1 278 253
⁽¹⁾ Dont à plus d'un an			45 732			33 636
Dont à moins d'un an			411 011			582 250
⁽²⁾ Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			5 505			17 604
⁽³⁾ Dont emprunts participatifs			0			0
⁽⁴⁾ Dont écart d'équivalence			0			17 898

6.3.4. ANNEXES AUX COMPTES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

INFORMATION GÉNÉRALE

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF est une société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 668 399 euros composé de 39 668 399 actions de 1 euro nominal.

Le siège social de la société, correspondant également au principal site de production est :

430 rue de l'Aubinière - BP 10 249 - 44158 Ancenis Cedex France

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro : 857 802 508 RCS Nantes – SIRET : 857 802 508 00047 – Code APE : 292D – Code NAF : 2822Z.

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes de la société Manitou BF ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 6 mars 2018.

COMMENTAIRES SUR L'ANNEXE DU BILAN

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 278 253 K€.

Le compte de résultat affiche :

- un total de produits de 1 485 252 K€,
- un total de charges de 1 415 893 K€,
- un résultat de + 69 359 K€.

L'exercice considéré débute le 1^{er} janvier 2018, finit le 31 décembre 2018 et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

SUIVI DU LITIGE POUR CONTREFAÇON

En mai 2017, la société Manitou BF a été assigné par la société JC Bamford Excavators Limited (JCB), en France, pour la contrefaçon alléguée de deux brevets européens se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques fabriqués et/ou commercialisés.

Sur le plan financier, le demandeur réclamait en mai 2017 devant le tribunal français une provision de 20 millions d'euros à parfaire, portée en juin 2018, par JCB à 50 millions d'euros.

La procédure judiciaire sur ce litige s'est poursuivie au cours de l'année 2018.

Dans le cadre d'un incident de procédure, JCB a sollicité des mesures d'interdiction provisoire contre Manitou BF. Une décision a été rendue par le juge de la mise en état le 31 janvier 2019, qui a débouté la société JCB de sa demande en interdiction provisoire sur le premier brevet sur lequel JCB fonde ses allégations et, concernant le deuxième brevet, a interdit provisoirement à Manitou BF, la fabrication, l'offre en vente, la location et la détention d'une ancienne configuration de certains chariots élévateurs télescopique. Cette décision n'a aucune incidence sur l'activité de Manitou BF dans la mesure où elle porte sur le système de commande de certains modèles produits et vendus avant août 2017 qui ne sont donc plus fabriqués par Manitou BF à ce jour, ce qu'a souligné l'ordonnance. Manitou BF a fait appel de cette décision.

À l'occasion du même incident, Manitou BF avait proposé à titre subsidiaire, si le juge estimait la demande d'interdiction bien fondée, la mise en place en remplacement des interdictions d'une garantie bancaire de 470 000 euros pour les deux brevets. Cette proposition est devenue sans objet pour le premier brevet, pour lequel le juge n'a pas prononcé d'interdiction. JCB a produit une expertise évaluant son préjudice à 160 millions d'euros (pour les deux brevets) à l'appui d'une demande que la garantie, si elle était ordonnée, soit de 30 millions d'euros (également pour les deux brevets). Cette proposition n'a pas été retenue par le juge, pas plus que la demande d'astreinte de JCB de 100 000 euros par jour de retard, l'astreinte prononcée par le juge étant de 1 000 euros par infraction, la décision ayant souligné que le préjudice allégué par JCB concerne le seul système de commande de coupure de surcharge et non la machine dans sa globalité.

Manitou BF reste en complet désaccord avec les allégations de JCB et poursuit sa défense avec la plus grande vigueur.

En l'état de l'avancement des procédures, le risque financier susceptible d'être encouru est difficile à estimer de manière fiable. De plus, une sortie de ressource significative au titre de ces demandes semble peu probable eu égard aux éléments avancés par Manitou BF pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de ces demandes n'a été comptabilisée dans les comptes de la société Manitou BF.

PARTICIPATIONS

MANITOU SOUTHERN AFRICA

Le 5 novembre 2018, Manitou BF a cédé 26 % du capital social de sa filiale Manitou Southern Africa (jusqu'alors filiale à 100 %) au fonds Columba Leadership Trust.

Cette opération se traduit par une perte financière de 578 K€, voir note 21.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Un certain nombre de chapitres pouvant avoir un caractère significatif sont développés ci-après.

NOTE 1.2. CHANGEMENT DE MÉTHODES ET RÈGLES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice.

NOTE 1.3. ACTIF IMMOBILISÉ

NOTE 1.3.1. FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Conformément à l'article 212-3-2 du règlement ANC N°2014-03, les coûts de développement engagés en 2018 par la société, se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, ont été immobilisés, les conditions d'activation précisées par le PCG étant remplies. S'agissant d'une méthode préférentielle, la société avait opté dès 2005 pour ce traitement comptable.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

NOTE 1.3.2. LOGICIELS INFORMATIQUES

Ils comprennent essentiellement les coûts encourus dans le cadre de la mise en place de différents projets pour la part relative à la conception détaillée de ces mêmes projets, à la programmation, aux tests et à la documentation.

Les frais enregistrés lors de l'étude préalable, la phase d'analyse fonctionnelle et pour la formation des utilisateurs sont enregistrés en charges.

NOTE 1.3.3. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Conformément au règlement ANC N°2014-03, les méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de développement) sont les suivantes :

- la base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables,
- les durées d'amortissement ont été adaptées à la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et calculées sur le mode linéaire,
- les principales durées d'amortissement sont les suivantes :
 - + fonds commercial : 5 ans,
 - + brevets : 5 ans,
 - + logiciels informatiques : 3 ans et 7 ans pour le système d'information intégré (ERP),
 - + frais de développement : 5 ans,
 - + constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,
 - + aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
 - + installations techniques : 10 ans,
 - + matériels industriels : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel,
 - + outillages industriels et moules : 3 ans,
 - + matériels de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
 - + matériels de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,
 - + mobiliers de bureau : 10 ans.

La différence constatée entre les amortissements fiscaux calculés selon le mode dégressif et les amortissements linéaires définis sur la durée probable d'utilisation, est inscrite en provisions réglementées (amortissements dérogatoires). Pour les frais de développement, des amortissements dérogatoires sont comptabilisés, comme prévu par les textes, à compter de la date d'inscription du bien à l'actif.

NOTE 1.3.4. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de dépréciation dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

NOTE 1.4. TITRES DE PARTICIPATION

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, la société avait opté, lors de la clôture des comptes de l'exercice 1990, conformément à l'article 3 de la loi du 3 janvier 1985 et à l'article 11 du décret du 17 février 1986, pour la valorisation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en fonction de la quote-part des capitaux propres déterminés d'après les règles de consolidation que ces titres représentent.

Conformément à l'article 221-4 du règlement ANC N°2014-03, si à la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation globale du portefeuille est constituée. Une provision pour risque global de portefeuille est également constituée si la valeur globale d'équivalence est négative.

Les frais d'acquisition sont activés. Conformément aux textes fiscaux en vigueur, ces frais d'acquisition font l'objet d'un amortissement sur 5 ans de manière linéaire.

NOTE 1.5. ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont inscrites en « Valeurs mobilières de placement » lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'options d'achat et d'attributions d'actions et en « Autres immobilisations financières » dans les autres cas.

Pour les plans jugés exerçables (valeur de marché de l'action supérieure au prix d'exercice de l'option) pour lesquels une sortie de ressources est probable, les actions correspondantes sont classées dans un compte spécifique des « Valeurs mobilières de placement ».

Lorsque la valeur de marché des actions Manitou devient inférieure à leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence. Aucune dépréciation n'est enregistrée pour les actions classées en titres immobilisés destinées à être annulées ainsi que pour les actions classées au sous-compte spécifique des valeurs mobilières de placement (plans jugés exerçables). Ces dernières contribuent au calcul d'un passif déterminé comme expliqué ci-dessous.

Conformément aux articles 624-2 à 624-18 du règlement ANC N°2014-03, la charge relative aux plans d'options et d'attribution d'actions de performance

portant sur des actions Manitou BF est répartie de manière linéaire sur la période d'acquisition des droits par les employés. Elle est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique « Salaires et charges sociales » en contrepartie d'une provision pour charges au bilan.

Cette charge correspond pour les plans d'options d'achat, à la différence entre la valeur en portefeuille, nette de dépréciation, des actions affectées à ces plans, et le prix d'exercice correspondant s'il est inférieur et pour les plans d'action de performance, à la valeur en portefeuille des actions affectées à ces plans.

NOTE 1.6. STOCKS

NOTE 1.6.1. ÉVALUATION

- Marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- Matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- Produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

NOTE 1.6.2. DÉPRÉCIATION

- Marchandises : comme les années précédentes, les marchandises ont fait l'objet d'une dépréciation calculée statistiquement en fonction de la rotation et de la perte probable,
- Matières premières : la méthode précédente, c'est-à-dire la dépréciation d'articles à faible rotation a été poursuivie,
- Produits finis : les matériels ont fait l'objet d'un examen, élément par élément, les matériels concernés étant des matériels d'occasion ainsi que des matériels de démonstration, en dépôt ou à rotation lente, le taux de dépréciation étant déterminé par famille de produits.

NOTE 1.7. CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptabilisée.

NOTE 1.8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

NOTE 1.9. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

L'engagement est calculé conformément à la norme internationale IAS 19 révisée et autorisée par la recommandation 2013-02 de l'ANC du 07 novembre 2013. La méthode retenue est la méthode des unités de crédit projetées, parfois appelée méthode de répartition des prestations au prorata des années de service.

Les engagements de retraite sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêts des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies au sein de Manitou BF, ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 11 aux états financiers.

NOTE 1.10. MÉDAILLES DU TRAVAIL

L'engagement a été calculé, comme pour l'exercice précédent, conformément à la recommandation 2003-R-01 du 01.04.2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS 19.

NOTE 1.11. CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI

La société Manitou BF a enregistré sur l'exercice en charges de personnel un produit d'impôt correspondant au CICE pour 2,9 M€. Il a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. À cet effet, il est utilisé au financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

NOTE 1.12. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. À la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes

et des créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

NOTE 1.13. INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Conformément au règlement ANC 2015-05 sur les instruments financiers, les pertes et les gains de change liés à des opérations commerciales ont été comptabilisés en résultat d'exploitation et les instruments de couvertures à la clôture ont été revalorisés.

Les effets des instruments de couverture sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert.

La dépréciation ou la provision pour risques portant sur un élément couvert prennent en compte l'effet de la couverture.

Les variations de juste valeur des instruments ne sont pas comptabilisées au bilan, sauf si cela permet d'assurer un traitement symétrique avec le risque couvert et pour les non dérivés de change (créances, dettes...) convertis au cours de clôture.

La société documente la relation entre l'instrument de couverture et l'instrument couvert, ainsi que sa politique de couverture.

La société s'efforce de minimiser le risque de change en procédant à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour leur montant net de leur exposition aux devises, après prise en compte des achats en monnaie étrangère.

NOTE 2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers d'euros	31.12.2017	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Montants bruts 31.12.2018
Frais de recherche et développement	33 779		1 129		34 908
Concessions, brevets, licences	36 748	727	8 169		45 644
Fonds commercial	1 708				1 708
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	7 146	8 427	-9 288		6 285
Avances et acomptes	0				0
TOTAL	79 381	9 154	10		88 545

en milliers d'euros	31.12.2017	Dotations	Autres Diminutions	Amortissements 31.12.2018
Frais de recherche et développement	25 512	2 508		28 020
Concessions, brevets, licences	31 965	2 902		34 867
Fonds commercial	1 564			1 564
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Avances et acomptes	0			0
TOTAL	59 041	5 410		64 451

en milliers d'euros	31.12.2017	Montants nets 31.12.2018
Frais de recherche et développement	8 267	6 888
Concessions, brevets, licences	4 783	10 777
Fonds commercial	144	144
Autres immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	7 146	6 285
Avances et acomptes	0	0
TOTAL	20 340	24 094

NOTE 2.1. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de développement au 31 décembre 2017 s'élevaient à 35 509 K€ se répartissant en projets en cours pour 1 730 K€ et projets terminés pour 33 779 K€.

Les frais de développement, engagés directement par la société et activés en 2018 s'élèvent à 4 381 K€, ce qui porte le montant total des frais activés au 31 décembre 2018 à 39 890 K€. Ce montant se répartit en projets en cours pour 4 982 K€ et projets terminés pour 34 908 K€. Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus ont été enregistrés en charges au cours de l'exercice 2018 pour un montant de 9 431 K€ contre 8 504 K€ au cours de l'exercice 2017.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	en milliers d'euros	31.12.2017	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Montants bruts 31.12.2018
Terrains		15 389	1 704	613	25	17 681
Constructions		42 832		2 076		44 908
Installations, agencements et aménagements		40 025	962	1 422	30	42 379
Installations techniques, matériels industriels		120 327	4 983	2 786	1 099	126 997
Autres immobilisations corporelles		16 907	1 709	48	111	18 553
Immobilisations corporelles en cours		2 792	9 411	- 6 955		5 248
TOTAL		238 272	18 769	- 10	1 265	255 766

	en milliers d'euros	31.12.2017	Dotations	Autres Diminutions	Amortissements 31.12.2018
Terrains		6 510	641		7 151
Constructions		29 167	1 909		31 076
Installations, agencements et aménagements		28 877	1 878	23	30 732
Installations techniques, matériel industriel		98 125	7 707	1 096	104 736
Autres immobilisations corporelles		14 336	1 214	110	15 440
TOTAL		177 015	13 349	1 229	189 135

	en milliers d'euros	31.12.2017	Montants nets 31.12.2018
Terrains		8 879	10 530
Constructions		13 665	13 832
Installations, agencements et aménagements		11 148	11 647
Installations techniques, matériel industriel		22 202	22 261
Autres immobilisations corporelles		2 571	3 113
Immobilisations corporelles en cours		2 792	5 248
TOTAL		61 257	66 631

Les investissements 2018 concernent principalement des acquisitions de terrains pour 1 681K€, des constructions et aménagements de bâtiments industriels pour 6 945 K€, des outillages pour 8 354 K€ dont 1 489 K€ liés au développement des nouvelles machines ainsi que du matériel informatique et de bureau pour 1 779 K€.

NOTE 4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	en milliers d'euros	31.12.2017	Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Diminutions	Montants bruts 31.12.2018
Participations		18 930		10			18 940
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾		9 397		3 132		2 902	9 627
Participations évaluées par équivalence ⁽²⁾		366 699	17 898	5 215		788	389 024
Prêts		14				8	6
Autres immobilisations financières		1 490				361	1 129
TOTAL		396 530	17 898	8 357		4 059	418 726

⁽¹⁾ Le 1^{er} juin 2018, Manitou BF a octroyé un prêt à sa filiale espagnole Manitou Manutencion Espana d'un montant de 3 000 K€ remboursable sur 10 ans.

⁽²⁾ Informations sur les titres de participation (mouvements en 2018)

Sociétés	31.12.2017	Acquisitions 2018	Virements de poste à poste	Cessions	31.12.2018
Manitou Global Services	1 716				1 716
Manitou UK	598				598
Manitou Italia	34 460				34 460
Manitou Benelux	712				712
Manitou Asia	1 309				1 309
Manitou Portugal	2 963				2 963
Manitou Deutschland	8 712				8 712
Manitou Southern Africa	2 219			577	1 642
Manitou Australia	869				869
Manitou Hangzhou Material Handling	5 705				5 705
Manitou Manutencion Espana	200				200
Manitou Vostok	5 010				5 010
Manitou Polska	53				53
Manitou America Inc.	278 973				278 973
Manitou Interface and Logistics Europe	495	1 500			1 995
Manitou South Asia	636				636
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	6 570				6 570
Manitou Nordics	244				244
Manitou Middle East	212				212
Manitou Malaysia	400	964			1 364
Manitou Chile	20				20
LMH Solutions	3 000				3 000
Manitou Developpement	10				10
Manitou Equipment India	9 030	2 530			11 560
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	2 583			211	2 372
Manitou Mexico		221			221
TOTAL	366 699	5 215		788	371 126

Dans le cadre de son développement commercial, Manitou BF a créé une nouvelle société Manitou Mexico basée au Mexique.

Manitou BF a également souscrit aux augmentations de capital des filiales Manitou Interface Logistique Europe, Manitou Malaysia ainsi que de Manitou Equipment India.

Par ailleurs, Manitou BF a cédé 26 % des parts qu'elle détenait dans sa filiale Manitou South Africa et 4,5 % des parts qu'elle détenait dans sa filiale Australienne Marpoll ramenant respectivement ses participations de 100 % à 74 % et de 55 % à 50,50 %.

en milliers d'euros	31.12.2017	Dotations	Reprises	Dépréciations 31.12.2018
Participations évaluées par équivalence ⁽¹⁾	10 375		10 375	
Autres participations ⁽²⁾	0	1 051	0	1 051
Autres immobilisations financières	22	0	22	0
TOTAL	10 397	1 051	10 397	1 051

⁽¹⁾ À la clôture de l'exercice, la valeur globale des titres évalués par équivalence est supérieure au prix d'acquisition. Conformément à l'article 332-4 du PCG, la provision de 10 375 K€ constatée au 31.12.2017 a été entièrement reprise sur l'exercice 2018 et l'écart d'équivalence positif a été porté en capitaux propres pour un montant de 17 898 K€.

⁽²⁾ En prévision de la cession des titres détenus dans sa filiale chinoise Hangzhou Manitou Machinery Equipment, une provision pour dépréciation sur titres a été constituée à hauteur de 1 051 K€.

NOTE 5 PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE (EN MILLIERS D'EUROS)

	31.12.2017				31.12.2018			
Sociétés	% détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équi- valence (IFRS)	Ecart d'équi- valence (IFRS)	% détenu	Valeur Comptable (coût acq. ou valeur réév.1976)	Valeur d'équi- valence (IFRS)	Ecart d'équi- valence (IFRS)
Manitou Global Services	100,00 %	1 716	13 643	11 927	100,00 %	1 716	15 672	13 956
Manitou UK	99,42 %	598	10 001	9 403	99,42 %	598	12 037	11 439
Manitou Italia	100,00 %	34 460	85 718	51 258	100,00 %	34 460	92 297	57 837
Manitou Benelux	99,99 %	713	5 048	4 335	99,99 %	713	5 974	5 261
Manitou Asia	100,00 %	1 310	7 132	5 822	100,00 %	1 310	7 841	6 531
Manitou Portugal	100,00 %	2 963	5 802	2 839	100,00 %	2 963	5 853	2 890
Manitou Deutschland	100,00 %	8 712	3 416	- 5 296	100,00 %	8 712	3 874	- 4 838
Manitou Southern Africa	100,00 %	2 219	15 542	13 323	74,00 %	1 642	10 589	8 947
Manitou Australia	94,00 %	869	7 764	6 895	94,00 %	869	7 421	6 552
Manitou Hangzhou Material Handling	100,00 %	5 705	2 185	- 3 520	100,00 %	5 705	2 272	- 3 433
Manitou Manutencion Espana	100,00 %	200	1 713	1 513	100,00 %	200	2 426	2 226
Manitou Vostok	100,00 %	5 010	5 789	779	100,00 %	5 010	7 225	2 215
Manitou Polska	100,00 %	53	317	264	100,00 %	53	356	303
Manitou America Inc.	100,00 %	278 973	175 967	- 103 006	100,00 %	278 973	194 196	- 84 777
Manitou Interface and Logistics Europe	99,00 %	495	1 468	973	99,75 %	1 995	3 232	1 237
Manitou South Asia	100,00 %	637	1 198	561	100,00 %	637	1 570	933
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	99,96 %	6 570	- 350	- 6 920	99,96 %	6 570	- 2 017	- 8 587
Manitou Nordics	100,00 %	244	356	112	100,00 %	244	407	163
Manitou Middle East	100,00 %	211	239	28	100,00 %	211	258	47
Manitou Malaysia	100,00 %	400	286	- 114	100,00 %	1 364	1 246	- 118
Manitou Chile	100,00 %	20	1	- 19	100,00 %	20	36	16
LMH Solutions	100,00 %	3 000	2 131	- 869	100,00 %	3 000	2 089	- 911
Manitou Developpement	100,00 %	10	10	0	100,00 %	10	10	0
Manitou Equipment India	100,00 %	9 030	8 635	- 395	100,00 %	11 560	11 869	309
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	55,00 %	2 583	2 314	- 269	50,50 %	2 372	2 062	-310
Manitou Mexico					100,00 %	221	229	8
TOTAL		366 699	356 325	- 10 375		371 126	389 024	17 898

NOTE 6 STOCKS

en milliers d'euros	31.12.2017			31.12.2018		
	Total brut	Dépréciation	Net	Total brut	Dépréciation	Net
Matières premières	68 576	1 892	66 684	100 710	2 080	98 630
En-cours de fabrication	20 408		20 408	25 927		25 927
Produits finis	83 761	1 115	82 646	96 664	1 233	95 431
Marchandises	64 325	6 184	58 141	74 209	6 332	67 877
TOTAL	237 070	9 191	227 879	297 510	9 645	287 865

NOTE 7 CRÉANCES D'EXPLOITATION

en milliers d'euros	Montants bruts			Provisions		
	31.12.2017	Mouvements 2018	31.12.2018	31.12.2017	Mouvements 2018	31.12.2018
Clients et comptes rattachés	251 834	55 595	307 429	323	- 168	155
Autres créances	9 917	8 250	18 167	0		0
Créances diverses	34 533	69 923	104 456	0		0
Capital souscrit appelé, non versé	0		0	0		0
TOTAL	296 284	133 768	430 052	323	- 168	155

en milliers d'euros	Montants nets	
	31.12.2017	31.12.2018
Clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	251 511	307 274
Autres créances	9 917	18 167
Créances diverses	34 533	104 456
Capital souscrit appelé, non versé	0	0
TOTAL	295 961	429 897

⁽¹⁾ Dont effets de commerce

4 4

NOTE 8 VENTILATION DES CRÉANCES

en milliers d'euros	Total brut	A moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations ⁽¹⁾	9 628	2 673	5 530	1 425
Prêts	6	6		
Autres immobilisations financières	1 129	1 129		
De l'actif circulant				
Clients douteux ou litigieux	40	40		
Autres créances clients	307 389	307 389		
Personnel et comptes rattachés	6	6		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	57	57		
Impôt sur les bénéfices	4 488	4 488		
Taxe sur la valeur ajoutée	14 342	14 342		
Divers	21	21		
Groupe et associés	99 305	99 305		
Débiteurs divers	4 404	4 404		
Charges constatées d'avance	3 385	3 385		
TOTAL	444 200	437 245	5 530	1 425

⁽¹⁾ Prêts accordés au cours de l'exercice 3 000

⁽¹⁾ Prêts remboursés au cours de l'exercice 2 743

NOTE 9 DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées au cours du 31 décembre.

Les SICAV monétaires ont fait l'objet d'un « acheté-vendu » à cette date et les intérêts courus sur les autres placements ont été comptabilisés à la fin de l'exercice.

	en milliers d'euros	2017	2018
SICAV monétaires (évaluées au cours du 31.12.2018, valeur d'acquisition à cette date)		0	0
Actions société cotée		0	0
Provision pour dépréciation actions		0	0
Actions propres de la société *		23 445	23 445
Provision pour dépréciation actions propres *		0	0
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		23 445	23 445
Disponibilités		23 744	14 756
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT & DISPONIBILITÉS		47 189	38 201

* Actions propres

Au 31 décembre 2018, les actions propres détenues par la société en couverture d'option d'achat d'actions (1 381 461) sont inscrites en valeurs mobilières de placement pour le prix d'acquisition de 23 445 K€, soit un prix moyen de 16,97 € par action.

NOTE 10 CAPITAUX PROPRES

NOTE 10.1. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	en milliers d'euros	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions et provisions réglementées	Total de capitaux propres
	31.12.2017	39 622	44 550	908	3 962	315 338	101 510	38 040	9 250	553 180
Augmentation de capital		46	569							615
Résultats 2017							38 040	-38 040		0
Dividendes							- 23 719			-23 719
Résultats 2018								69 359		69 359
Impacts des écarts d'équivalence				17 898						17 898
Variation subventions investissements									- 10	- 10
Variation de la provision hausse des prix										0
Variation des amortissements dérogatoires de l'exercice									-1 389	-1 389
	31.12.2018	39 668	45 119	18 806	3 962	315 338	115 831	69 359	7 851	615 934

NOTE 10.2. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre	Montant
Composition du capital au début de l'exercice	1,00 €	39 621 598	39 621 598 €
Augmentation de capital	1,00 €		
Options de souscription d'actions	1,00 €	46 801	46 801 €
CAPITAL AU 31.12.2018	1,00 €	39 668 399	39 668 399 €

NOTE 11 PROVISIONS

	Augmentations		Reprises		
en milliers d'euros	31.12.2017	Dotations	Utilisées	Non utilisées	31.12.2018
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provision pour hausse des prix	0				
Amortissements dérogatoires	9 174	215	1 604		7 785
Autres provisions réglementées	0				
TOTAL	9 174	215	1 604	0	7 785
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Litiges ⁽¹⁾	3 344	1 028	1 281	216	2 875
Garanties données aux clients ⁽²⁾	7 525	4 419	3 433	1 513	6 998
Pertes de change	4 827	8 798	4 827		8 798
Pensions et obligations similaires ⁽³⁾	1 026	90	49		1 067
Autres provisions pour risques & charges	0	0	0		0
Provisions pour engagements de retraite ⁽⁵⁾	18 397	1 986			20 383
TOTAL	35 120	16 321	9 590	1 729	40 122
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS					
Immobilisations corporelles	1				1
Titres de participation	10 375	1 051	10 375		1 051
Stocks et encours	9 191	3 628	3 116	58	9 645
Comptes clients	323	59	25	202	155
Autres ⁽⁴⁾	22		22	0	
TOTAL	19 912	4 738	13 538	260	10 852
TOTAL GÉNÉRAL	64 204	21 274	24 682	2 038	58 758
Dont dotations et reprises :		Dotations		Reprises	
d'exploitation		11 765		10 276	
financières		9 294		14 818	
exceptionnelles		215		1 627	

⁽¹⁾ LITIGES : La dotation de l'exercice comprend notamment une provision destinée à couvrir des frais de procédure dans le cadre d'un litige sur des brevets.

⁽²⁾ GARANTIES : Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur mise en service par les réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas ou dans le cadre de campagnes. Cette provision est calculée selon une approche statistique.

⁽³⁾ PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES : Ce poste correspond au montant de la provision pour médailles du travail.

⁽⁴⁾ AUTRES : Dépréciations des titres en auto-contrôle (Voir note 9).

⁽⁵⁾ PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE : Les provisions pour engagement de retraite ont été évaluées selon les principes décrits dans la note 1.9. Les hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivantes :

		31.12.2017	31.12.2018
Âge de départ	- cadres	62/67 ans	62/67 ans
	- non cadres	62/67 ans	62/67 ans
	Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 43 ans		Croissance progressive du nombre d'années de cotisation pour atteindre 43 ans
Taux de progression annuel des salariés		4,00 %	4,00 %
Taux d'actualisation		1,80 %	1,80 %
Taux de rendement des actifs		1,80 %	1,80 %
Taux de mortalité		TGH05/TGF05	TGH05/TGF05
Taux de rotation du personnel	- cadres	2,50 %	2,50 %
	- non cadres	1,00 %	1,00 %

Les écarts actuariels ont été pris en compte en totalité dans le résultat.

La provision pour indemnité de fin de carrière a évolué comme suit :

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Engagement fin de période		22 743	24 261
Actifs de couverture fin de période		4 346	3 878
Situation financière		- 18 397	- 20 383
Coût des services passés (évolution convention collective 08.2010)		0	0
(Provision) / montant payé d'avance		- 18 397	- 20 383

L'impact résultat enregistré dans les comptes en 2017 et en 2018 se décompose comme suit :

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Coût des services		1 534	1 694
Coût d'actualisation		405	439
Rendement attendu des actifs de couverture		- 87	- 77
Réduction		0	0
Coût des services passés		0	0
SOUS TOTAL		1 852	2 056
Transfert acquisition		0	0
Ecart actuariel calculé		466	-70
TOTAL		2 318	1 986

NOTE 12 VENTILATION DES DETTES

	en milliers d'euros	Total brut 31.12.2018	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes établissements de crédit ⁽¹⁾		153 301	124 958	27 914	429
Emprunts et dettes financières diverses		6 337	6 337		
Fournisseurs et comptes rattachés		238 401	238 401		
Personnel et comptes rattachés		27 348	27 348		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		21 305	21 305		
Impôt sur les bénéfices		0	0		
Taxe sur la valeur ajoutée		271	271		
Autres impôts et taxes		3 391	3 391		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 352	1 352		
Groupe et associés		134 732	134 732		
Autres dettes		17 758	17 758		
Produits constatés d'avance		11 690	6 397	5 293	
TOTAL		615 886	582 250	33 207	429
⁽¹⁾ Emprunts souscrits au cours de l'exercice		85 513			
⁽¹⁾ Emprunts remboursés au cours de l'exercice		53 819			

NOTE 13 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Participations évaluées par équivalence ⁽¹⁾		366 699	389 024
Créances rattachées à des participations		9 397	9 627
Autres participations		18 930	18 940
Créances clients et comptes rattachés		135 869	190 010
Autres créances		27 851	100 883
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		35 764	60 351
Dettes immobilisations		0	2
Autres dettes		77 050	140 762
Charges financières		1 240	4 099
Produits de participations		14 162	26 865
Autres produits financiers		2 294	4 822
⁽¹⁾ Dont écart d'équivalence :		0	17 898

Aucune transaction n'a été conclue en dehors des conditions normales de marché.

NOTE 14 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

NOTE 14.1. PRODUITS À RECEVOIR

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Créances rattachées à des participations		159	132
Autres immobilisations financières		0	0
Créances clients et comptes rattachés		31 597	52 698
Autres créances		2 335	4 186
Disponibilités		0	0

NOTE 14.2. CHARGES À PAYER

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Emprunts et dettes établissements de crédit		653	538
Emprunts et dettes financières divers		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		38 989	87 651
Dettes fiscales et sociales		40 898	43 871
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		583	1 195
Autres dettes		8 652	13 732

NOTE 15 PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

	en milliers d'euros	Charges	31.12.2018 Produits
Charges / Produits exploitation		3 385	11 690
Charges / Produits financiers		0	0
Charges / Produits exceptionnels		0	0
TOTAL		3 385	11 690

NOTE 16 ÉCARTS DE CONVERSION SUR DETTES ET CRÉANCES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

	en milliers d'euros	Écarts d'actif ⁽¹⁾	31.12.2018 Écarts de passif
Emprunts et dettes financières		8 244	4 746
Instruments Financiers		68	1 343
Clients		1 896	93
Fournisseurs		2	129
TOTAL		10 210	6 311

⁽¹⁾ Couverts par une provision pour risque constituée pour B 798 K€..

NOTE 17 ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
ACTIF			
Terrains		354	354
Participations		554	554
TOTAL		908	908
PASSIF			
Réserve de réévaluation (1976)		908	908
Autres écarts (écarts de mise en équivalence)		0	17 898
TOTAL		908	18 806

NOTE 18 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	en milliers d'euros	2017	2018
A - RÉPARTITION PAR ACTIVITÉ			
Production (Société Manitou BF)		807 561	943 619
Négoce pièces de rechange		141 002	152 554
Négoce matériels		216 232	275 123
TOTAL		1 164 795	1 371 296
B - RÉPARTITION PAR MARCHÉ GÉOGRAPHIQUE			
France		344 003	376 215
Export		820 792	995 081
TOTAL		1 164 795	1 371 296

NOTE 19 REPRISES DE PROVISIONS ET TRANSFERT DE CHARGES

	en milliers d'euros	2017 Produits	2018 Produits
Reprise de provision pour risques		7 118	6 876
Reprise dépréciation immobilisations corporelles		0	0
Reprise de provision dépréciation actifs circulants		6 174	3 403
Transfert de charges d'exploitation *		4 519	4 729
TOTAL		17 811	15 008

* Le poste de transfert de charges comprend principalement des refacturations de services centraux à la filiale Manitou Italia pour 2 011 K€ et à la filiale Manitou Americas pour 560 K€, ainsi que diverses refacturations de frais.

NOTE 20 RÉSULTAT FINANCIER

NOTE 20.1. PRODUITS FINANCIERS

	2017	2018
en milliers d'euros	Produits	Produits
Revenus de titres	14 162	26 865
Gains de change	20 984	25 877
Reprise de provision dépréciation titres ⁽¹⁾	22	10 375
Autres produits	2 921	5 067
TOTAL	38 089	68 184

¹⁾ La mise en équivalence des titres de participation a donné lieu à une reprise de dépréciation de titres d'un montant de 10 375 K€ soldant ainsi le montant total de la provision constitué au 31 décembre 2017. Pour rappel, l'exercice 2017 avait donné lieu à une dotation de 8 640 K€.

NOTE 20.2. CHARGES FINANCIÈRES

	2017	2018
en milliers d'euros	Charges	Charges
Intérêts sur emprunts	2 491	2 487
Pertes de change	20 647	28 418
Dotations dépréciations titres ⁽¹⁾	8 640	1 051
Autres charges	2 341	4 037
TOTAL	34 119	35 993

⁽¹⁾ En prévision de la cession de ses titres détenus dans sa filiale chinoise Hangzhou Manitou Machinery Equipment, une provision pour dépréciation des titres a été constatée dans les comptes 2018 pour un montant de 1 051 K€. Cette cession devrait intervenir sur 2019.

NOTE 21 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

NOTE 21.1. PRODUITS EXCEPTIONNELS

	2017	2018
en milliers d'euros	Produits	Produits
Produits de cession immobilisations corporelles	346	75
Produits de cession immobilisations financières	0	138
Reprise amortissements dérogatoires	2 441	1 604
Reprise provision pour risque	0	23
Divers	572	719
TOTAL	3 359	2 559

NOTE 21.2. CHARGES EXCEPTIONNELLES

	2017	2018
en milliers d'euros	Charges	Charges
Charges nettes s/cessions immobilisations corporelles	132	35
Charges nettes s/cessions immobilisations financières	0	788
Dotations aux amortissements dérogatoires et exceptionnels	985	215
Divers	355	634
TOTAL	1 472	1 672

NOTE 22 IMPÔT

NOTE 22.1. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	en milliers d'euros	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant		85 543	18 199	67 344
Résultat exceptionnel		897	309	588
Participation		- 1 272		-1 272
Crédits d'impôts ⁽¹⁾			- 2 211	2 211
Produits d'impôts d'intégration fiscale ⁽²⁾			- 488	488
RÉSULTAT NET COMPTABLE		85 168	15 809	69 359

⁽¹⁾ Il s'agit des crédits d'impôts recherche et apprentissage.

⁽²⁾ Il s'agit du produit d'impôt d'intégration fiscale de la filiale Manitou Global Services.

NOTE 22.2. CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Le montant du crédit d'impôt recherche comptabilisé sur l'exercice 2018 est de 2 206 K€.

NOTE 22.3. ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

NOTE 22.3: ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

		2018	
	en milliers d'euros	Base	Montant
NATURE DES DIFFÉRENCES TEMPORAIRES			
ACCROISSEMENTS			
Provisions réglementées au 31.12.2018		7 785	
Autres évaluations dérogatoires			
	TOTAL	7 785	
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			
2 681			
ALLÈGEMENTS			
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation		9 080	
	TOTAL	9 080	
ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS			
3 127			

NOTE 22.4. INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

	en milliers d'euros	31.12.2018
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		69 359
Participation		1 272
Impôt sur les bénéfices		15 809
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		86 440
Variation des provisions réglementées		- 1 389
Autres évaluations dérogatoires		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS, HORS INCIDENCES DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES		85 051

NOTE 23 CRÉDIT-BAIL

Aucun contrat crédit-bail immobilier ne subsiste au 31 décembre 2018.

NOTE 24 ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 24.1. ENGAGEMENTS DONNÉS

	en milliers d'euros	31.12.2018
Effets escomptés non échus		0
Avals, cautions, nantissements		7 410
Hypothèques		0
Pactes d'actionnaires		1 699
Ventes de devises à terme		204 320
CAP de devises		62 500
Tunnel		50 000
Engagements de reprise de matériels ⁽¹⁾		0

⁽¹⁾ Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement.

Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 24.2. ENGAGEMENTS REÇUS

	en milliers d'euros	31.12.2018
Achats de devises à terme		956

NOTE 25 EFFECTIF MOYEN

	personnel salarié	2017	2018
Cadres		428	466
Agents de maîtrise et techniciens		55	57
Employés		490	533
Ouvriers		925	1 029
	TOTAL	1 898	2 085

NOTE 26 INFORMATION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2018 :

en milliers d'euros ou nombre de titres	Salaires	Indemnités compl.	Stock-options attribuées	Stock-options levées	Autres prov. et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	153	509			
Mandataires sociaux dirigeants		1 080			762

NOTE 27 INFORMATION RELATIVE AUX HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF, et donnée dans l'annexe aux comptes consolidés, est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 28 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Comme pour la valorisation des titres mis en équivalence, les comptes consolidés de l'exercice 2018 ayant été établis selon les normes IFRS, les valeurs retenues pour la présentation de ce tableau sont celles résultant de ces normes.

SOCIÉTÉS en milliers d'euros ou en devises	Capital	Réserves et report à nouveau avant affect. du résultat	Quote-part de capital détenu en %	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
				Brute	Nette	Mise en équivalence					

I - RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS

A - FILIALES (50 % AU MOINS DU CAPITAL DÉTENU PAR LA SOCIÉTÉ)

	EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Manitou Global Services	1 320	12 401	100,00 %	1 716	1 716	15 672	8 896		10 210	1 330	
LMH Solutions	3 000	- 845	100,00 %	3 000	3 000	2 089	1 925		10 475	-77	
Manitou Italia	5 000	92 205	100,00 %	34 460	34 460	92 297			301 324	19 595	13 000
Manitou Benelux	500	5 474	100,00 %	713	713	5 974			152 602	2 926	1 980
Manitou Portugal	600	5 182	100,00 %	2 963	2 963	5 853			23 646	1 051	1 000
Manitou Deutschland	800	3 074	100,00 %	8 712	8 712	3 874			117 683	1 958	1 500
Manitou Manutencion Espana	200	2 226	100,00 %	200	200	2 426	4 198		12 407	707	
Manitou Interface & Logistics Europe	2 000	2 232	99,75 %	1 995	1 995	3 232	11 308		53 142	264	
Manitou Nordics	242	165	100,00 %	244	244	407			1 092	51	
Manitou UK	GBP	GBP							GBP	GBP	
	230	11 482	99,42 %	598	598	12 037			176 601	3 097	2 828
Manitou America Inc.	USD	USD							USD	USD	
	361 165	-150 802	100,00 %	278 973	278 973	194 196			0	- 704	
Manitou Asia	SGD	SGD							SGD	SGD	
	400	11 825	100,00 %	1 310	1 310	7 841	3 307		43 397	797	
Manitou Southern Africa	ZAR	ZAR							ZAR	ZAR	
	938	234 576	74,00 %	1 642	1 642	10 589	3 394		547 238	5 406	
Manitou Middle East	AED	AED							AED	AED	
	1 000	85	100,00 %	212	212	258			3 754	32	
Manitou Australia	AUD	AUD							AUD	AUD	
	400	11 637	94,00 %	869	869	7 421	430		78 944	2 373	1 312
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	AUD	AUD							AUD	AUD	
	100	6 781	50,50 %	2 372	2 372	2 062			21 971	167	
Manitou China	CNY	CNY							CNY	CNY	
	59 938	-42 042	100,00 %	5 705	5 705	2 272			21 262	843	
Manitou Vostok	RUB	RUB							RUB	RUB	
	338	575 608	100,00 %	5 010	5 010	7 225			3 232 833	203 049	342
Manitou Polska	PLN	PLN							PLN	PLN	
	200	1 331	100,00 %	53	53	356			5 690	207	
Manitou South Asia	INR	INR							INR	INR	
	45 000	80 214	100,00 %	637	637	1 570			182 795	33 441	
Manitou Equipment India	INR	INR							INR	INR	
	1 788 204	-1 032 279	100,00 %	11 560	11 560	11 869			3 136 155	91 034	
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	BRL	BRL							BRL	BRL	
	23 123	-30 694	99,96 %	6 570	6 570	- 2 017	8 309		37 266	- 7 571	
Manitou Malaysia	MYR	MYR							MYR	MYR	
	6 465	- 569	100,00 %	1 364	1 364	1 246	264		7 362	10	
Manitou Chile	CLP	CLP							CLP	CLP	
	15 000	13 231	100,00 %	20	20	36	104		379 156	27 397	
Manitou Mexico	MXN	MXN							MXN	MXN	
	5 150	10	99,00 %	221	221	229			397	10	

SOCIÉTÉS en milliers d'euros ou en devises	Capital	Réserves et report à nouveau affect. du résultat	Quote-part de capital détenu en %	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfice ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
				Brute	Nette	Mise en équivalence					

B - PARTICIPATIONS (10 À 50 %)

	EUR	EUR							EUR	EUR	
Manitou Finance France	4 682	17 590	49,00 %	12 571	12 571				46 388	1 833	1 840
	GBP	GBP							GBP	GBP	
Manitou Finance Ltd	7 270	5 683	49,00 %	4 875	4 875				6 676	2 549	3 063
	CNY	CNY							CNY	CNY	
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	27 880	-19 162	50,00 %	1 448	397				11 406	250	

C - PARTICIPATIONS (SOCIÉTÉS SANS ACTIVITÉ)

Cobra MS	20	- 14	100,00 %	20	20				0	- 3	
Manitou Developpement	10	- 6	100,00 %	10	10	7			0	- 3	

II - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX

A - FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE I **NÉANT**

B - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE I **NÉANT**

C - PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE I **NÉANT**

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

SOCIÉTÉ			Nombre	Valeur	
en nombre de parts ou d'actions ou en milliers d'euros	Nature et nominal	Devise	de parts ou d'actions	comptable d'origine	Valeur en équivalence
Manitou Global Services	Actions de 20	EUR	66 000	1 716	15 672
Manitou Finance France	Actions de 1 000	EUR	12 571	12 571	12 571
Manitou UK	Actions de 1	GBP	228 670	598	12 037
Manitou Italia	Actions de 1	EUR	5 000 000	34 460	92 297
Manitou Benelux	Parts de 500	EUR	999	713	5 974
Manitou Asia	Actions de 1	SGD	400 000	1 310	7 841
Manitou Portugal	Actions de 5	EUR	120 000	2 963	5 853
Manitou Deutschland	Action de 800 000	EUR	1	8 712	3 874
Manitou Southern Africa	Parts de 1	ZAR	693 750	1 642	10 589
Manitou Finance Ltd.	Parts de 1	GBP	3 562 000	4 875	4 875
Manitou America Inc.	Actions de 361 101	USD	1	278 973	194 196
Manitou Australia	Actions de 1	AUD	376 000	869	7 421
Manitou China				5 705	2 272
Manitou Manutencion Espana	Actions de 1	EUR	200 000	200	2 426
Hangzhou Manitou Machinery Equipment				1 448	1 448
Manitou Vostok	Actions de 1	RUB		5 010	7 225
Manitou Polska	Parts de 1	PLN	400	53	356
Manitou Interface and Logistics Europe	Actions de 500	EUR	3 990	1 995	3 232
Manitou South Asia	Action de 10	INR	4 499 999	637	1 570
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas	Action de 1	BRL	14 174 270	6 570	- 2 017
Manitou Nordics	Action de 1	EUR	170 000	244	407
Manitou Middle East	Action de 1	AED	1 000 000	212	258
Manitou Malaysia	Action de 1	MYR	6 465 100	1 364	1 246
Manitou Chile	Action de 1	CLP	15 000 000	20	36
LMH Solutions	Actions de 10	EUR	300 000	3 000	2 089
Manitou India Equipment	Actions de 10	INR	198 820 399	11 560	11 869
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	Actions de 1	AUD	50 500	2 372	2 062
Manitou Mexico	Action de 200	MXN	25 493	221	229
Cobra MS	Actions de 100	EUR	100	20	0
Manitou Developpement	Actions de 1	EUR	10 000	10	10
TOTAL				390 043	407 918